

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-168

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE Feuchy TSA 70011 DARDILLY 69134, afin de garantir le bon déroulement des travaux d'infrastructure pour la fibre 26-28, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux 26-28, Place du Général de Gaulle, et ce, **le lundi 31 août 2026**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par AXIONE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par AXIONE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise AXIONE et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26 août 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 26/08/2026
Le Maire
David CALCOEN

